

Communiqué du Collectif Eau de la Région Grenobloise du 17 janvier 2006

Le COERG constate avec satisfaction que le commissaire enquêteur a suivi sa principale critique portant sur l'aspect économique du projet du SIERG.

Ce dernier a en effet clairement indiqué ; que ce projet aura une incidence sur les tarifs des usagers qui augmenteront de 16% sans remise en cause de l'évolution des besoins.

Le COERG relève encore que le commissaire enquêteur

- rejoint la critique du COERG sur la surestimation des consommations à l'horizon 2020 ; le commissaire enquêteur ne prévoit pas que le niveau de consommation prévu en 2020 soit atteint avant 2025/2027 ;

- considère également que l'objectif de sécurisation n'est pas atteint sur la partie amont et demande aux acteurs concernés (SIERG et REG) de se mettre d'accord sur de nouveaux maillages de secours.

Enfin le COERG attire l'attention sur une récente réponse ministérielle qui précise que la législation en vigueur « ne crée aucune obligation pour une collectivité d'approvisionner en eau un industriel pour le fonctionnement de son process » et que les clauses contractuelles « peuvent notamment concerner la prise en charge par l'industriel des investissements rendus nécessaires par son raccordement ou des engagements de l'industriel sur l'importance, la régularité et la durée de ses approvisionnements. »

Cette réponse ministérielle rejoint la position du COERG qui appelle également à un partage plus juste des risques entre usagers domestiques d'une part et usagers industriels d'autre part.

Dans ces conditions et compte tenu de l'absence d'urgence, le COERG demande solennellement au SIERG de surseoir à ce projet et de réétudier en toute transparence ce projet sans parti pris ni a priori.

Grenoble, le 17 janvier 2006

Le Collectif Eau de la région grenobloise (COERG)
106 bis, rue Abbé Grégoire 38 000 GRENOBLE
<http://perso.orange.fr/coerg>
Contact : 06 10 80 84 12 <mailto:coerg@wanadoo.fr>